

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES
COMMUNES DU CENTRE-OUEST**

**Séance du 30/05/2019
2^{ème} convocation**

Extrait n°18



Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 15

De Votants : 16

Le quorum n'ayant pas été atteint le samedi 25 mai 2019, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances le jeudi 30 mai 2019, sous la présidence de M ANTOYISSA Zainoudine. Réuni en 2^{ème} lecture, il a pu valablement délibéré sans condition de quorum.

Date de la convocation : le 25 mai 2019

Présents :

ANTOYISSA Zainoudine, IBRAHIM SAID Maarifa, AHMED-COMBO Ali, ATTOUMANI Harouna, HAMADA Dhalane Patrick, MADI Said, MADI ASSANI Binti, ABDALLAH Said, HAROUNA Zaidani, SAID Moinécha, YOUSOUFFOU Soulaïmana, ABDOU Mikidadi, Anchya BAMANA, HAMIDOU Mohamed Ali, MIKIDADI Madihali.

Absents :

ALI-MALLOU Assani, MAHAMOUDOU Laouia, KAMARDINE Mansour, MAHADI Salima, AHMED Fatima, DOUKAINI Kamaria Ben, SAINDOU Dhoirifia, CHANFI Dahabia, HOULAME ép Ahmed Aida, MASSIALA Sadanati, ABDOU COLO Nassuhati, MVOULANA Chakila Ali Laila, ALI Fatima, ABDOU-MADI Sandati, ATTOUMANI Issoufi, MAHAMOUD Hadhurina, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Amina Moïlim, SAID Mohamed Barrabé, BACAR Inchatî Soïlîhi, HAIDAR Mohamed El Amine, MROIVILI Mohamed Moïndjé

Représentés :

ANTOINE Ibrahim Salam, ayant donné pouvoir à Monsieur IBRAHIMA SAID Maarifa,

A été nommé(e) secrétaire de séance : **Madi Said**

Objet : La décision modificative n°1



Considérant le dernier état de la fiscalité transmis par la direction régionale des finances publiques (DRFIP),

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'adopter décision modificative numéro 1 comme suit :

INVESTISSEMENT			
Article (Chap) - Fonction-Opération	Montant	Article (Chap) - Fonction-Opération	Montant
001(001) – 01 : Déficit d'investissement reporté	-19 460.48	1068 (10) : Excédent de fonctionnement	-19 460.48
	-19 460.48		-19 460.48
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Fonction-Opération	Montant	Article (Chap) - Fonction-Opération	Montant
		002 (002)-01 : Excédent de fonctionnement	230 630.84
		73111 (73)-01 : Taxes foncières et d'habitation	-160 340.00
		73112(73)-01 : Cotisation sur la valeur ajoutée	138 932.00
		73114 (73)-1 : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	12 588.00
		7328 (73) – 01 : Autres fiscalités reversées	908 414.00
			1 130 224.84
Total dépenses	-19 460.48	Total recettes	1 110 764.36

D'autoriser le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, tous les membres du conseil présents ont signé sur le registre.

Fait à Tsingoni, le 30 mai 2019

Le président de la 3CO
Zainoudine ANTOYISSA

